

Contrat de prêt d'équipement audiovisuel et informatique

Il est convenu entre :

L'emprunteur

Approuvé par :

Nom : _____

DA : _____

OBJET DE L'EMPRUNT :

Équipement à prêter

Numéro d'identification

Nombre de batterie _____ Carton blanc _____

Date du prêt	Heure	Date du retour	Heure

L'emprunteur reconnaît avoir lu et accepté les clauses inscrites au verso de ce contrat.

En foi de quoi, les parties ont signé ce _____

Emprunteur

Représentant du CBA

CLAUSES DU PRÉSENT CONTRAT

L'emprunteur s'engage à :

- 1) Remettre le matériel dans le même état qu'il a été emprunté,
- 2) Être responsable de la perte et du vol ou de la disparition mystérieuse de l'équipement prêté en ce sens, payer les frais de remplacement du matériel emprunté,
- 3) Ne pas tenir le Cégep de Beauce-Appalaches responsable de toute réclamation pour dommages matériels ou blessures corporelles résultant de l'application du présent contrat,
- 4) Se porter garant de toutes les poursuites ou autres procédures dirigées contre le Cégep Beauce-Appalaches résultant de ses activités dans l'exécution du présent contrat.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE AVEC L'ÉQUIPEMENT

- Ne pas exposer l'équipement emprunté à des changements subits de température (ex. : grands froids ou grandes chaleurs dans l'auto).
- Manipuler l'équipement avec soin. Toujours le débrancher et le remettre dans son étui.

RETOUR DE L'ÉQUIPEMENT

Le représentant du CBA atteste que l'équipement est rapporté dans un état :

Satisfaisant ou Non satisfaisant

Remarque : _____

Les parties ont signé ce _____

Emprunteur

Représentant du CBA